



35
3.50

38.50

Je soussigné Receveur de L'impôt et des
Domaines Nationaux au Bureau de St^e
Genevieve. Reconnois avoir reçu de Pierre
Simon propriétaire de Salaxons la somme
de huit cent francs cinquante centimes le
principal et dixième en sus en ce pour les
Droits de la Succession ainsi solde et
à ses freres par le décès intestat de Jean
Pierre Simon son autre frere decédé au Village
de Loz le 27 ventose dernier ainsi qu'il lui
affirme les quel Droits il a payé pour
lui et ses freres sur le pied de la Declaration
qu'il lui a faite au jourd'hui au presant
Bureau de St^e Genevieve le 23 fructid 0013

= BOSC